

Les effets que les détectifs et mon commis Lebrun me montrèrent en l'occasion susdite et que je reconnus comme étant ma propriété, sont ceux qui me sont maintenant exhibés au Bureau de la Paix, et qui consistent en un manteau en velour doublé e *hampster* de la valeur de trente cinq piastres; un capot eoloup de Sibérie, de la valeur de vingt piastres : un casque en loutre piquée de la valeur de quinze piastres : un collet en loup marin de la Mer du Sud, de la valeur de douze piastres, une paire de poignets et un collet en loutre piquée, de la valeur de vingt cinq piastres, une autre paire de poignets en loutre piquée, de la valeur de treize piastre; une paire de mitaines en loutre piquée, de la valeur de neuf piastres douze queues en loutre piquée, de la valeur de soixanta et quinze centins chaque ; deux robes de cariole, de la valeur les deux de trente piastres ; deux blocs en bois de la valeur chaque de trois piastres ; trois verges de satin noir, de la valeur de cinquante centins la verge ; un collet en loutre piquée de la valeur de douze piastres; une paire de poignets en loutre piquée, de la valeur de douze piastres ; toutes ces valeurs argent courant du Canada ; de plus un morceau de loutre naturelle, de la valeur de huit piastres, aussi argent courant susdit.

Après l'arrestation du prisonnier qui se fit en même temps que ces effets me furent montrés, les détectifs s'enfurent avec le prisonnier, emportant avec eux les effets ci haut mentionnés, et qui sont les mêmes que ceux qui me sont maintenant montrés.

Dans la nuit qui a suivi l'arrestation du prisonnier Febich, sur la demande des détectifs Walsh et Fleury, je suis allé à une maison, en la rue Fleury de cette Cité, où nous trouvâ-

mes une quantité de fourrures, que l'on me dit y avoir été placées par les nommés Jean Barilla et Kezëy MëKlas, deux autres de mes ouvriers, qui furent subséquemment arrêtés, et les fourrures ainsi trouvées, je les identifiées comme étant ma propriété.

Le vingt-sept du mois dernier, je fus examiné comme témoin contre les deux prisonniers susdits, et après avoir ainsi donné mon témoignage, l'un des dits deux prisonniers Reszëy Mëkles, qui avait été en pension chez le prisonnier Febich, me déclara qu'il y avait une quantité de mes effets à la résidence du prisonnier Febich, cachés dans les entreplanchers et sur ce, sur l'ordre qui en fut fait, il vint avec les deux détectifs, le constable Burke et moi, à la résidence du prisonnier Febich. Là, Keizëy Mëklas nous montra où les effets avaient été cachés, mais nous n'y trouvâmes rien ; mais l'on trouva dans une valise, un casque en vison de la valeur de dix piastres, que les détectifs emportèrent avec eux et qui est le même que celui qui m'est maintenant montré, et c'est ma propriété.

La prisonnière était dans la maison lorsque nous y sommes arrivés, et elle refusa de faire aucune admission ou de ne rien dire devant les détectifs ; mais étant monté avec elle à l'étage supérieure, elle m'avoua que des effets avaient été transportés ailleurs, mais elle ne voulait pas dire où ces effets avaient été ainsi transportés, parceque disait-elle " C'est assez que nous soyons dans le trouble sans en mettre d'autres." Elle ajouta que si je voulais revenir le lendemain soir, sur les huit heures, et seul, elle tâcherait d'avoir autant d'effets là que possible, et qu'elle me les livrerait.

Sur cette promesse, je suis descen-